

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: DECAPE NET NEW
Code du produit	: 312/398
Type de produit	: Produit de nettoyage / décapage
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Décapant peinture
Fonction ou catégorie d'utilisation	: 55/999 autres

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colonval RJM  
 Rue de Gouy 35b  
 B- 6183 Trazegnies

Tel : +32(0)71 45 06 37  
 E-mail : marc@colonval-rjm.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32(0) 262 566 Mo-Fr 08h00-18h00 / + 32(0) 70 245 245 Anti poison center

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11  
 Xi; R36

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 - Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

protection des yeux  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Remarques : La classification de danger de ce produit est basée sur le cas le plus défavorable

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
1,3-dioxolane (Constituant principal)	(n° CAS) 646-06-0 (Numéro CE) 211-463-5 (Numéro index) 605-017-00-2 (N° REACH) 01-2119490744-29-0001	60 - 80	F; R11 Xi; R36
METHYLAL (Composant)	(n° CAS) 109-87-5 (Numéro CE) 203-714-2 (N° REACH) 01-2119664781-31-0000	20 - 30	F; R11
2-diméthylaminoéthanol (Composant)	(n° CAS) 108-01-0 (Numéro CE) 203-542-8 (Numéro index) 603-047-00-0	< 5	R10 Xn; R20/21/22 C; R34
méthanol (Impureté)	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	< 2	F; R11 T; R23/24/25 T; R39/23/24/25

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-diméthylaminoéthanol (Composant)	(n° CAS) 108-01-0 (Numéro CE) 203-542-8 (Numéro index) 603-047-00-0	(5 ≤ C < 10) Xi; R36/37/38 (C ≥ 10) C; R34
méthanol (Impureté)	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	(3 ≤ C < 20) Xn; R20/21/22 (3 ≤ C < 10) Xn; R68/20/21/22 (C ≥ 10) T; R39/23/24/25 (C ≥ 20) T; R23/24/25

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,3-dioxolane (Constituant principal)	(n° CAS) 646-06-0 (Numéro CE) 211-463-5 (Numéro index) 605-017-00-2 (N° REACH) 01-2119490744-29-0001	60 - 80	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
METHYLAL (Composant)	(n° CAS) 109-87-5 (Numéro CE) 203-714-2 (N° REACH) 01-2119664781-31-0000	20 - 30	Flam. Liq. 2, H225
2-diméthylaminoéthanol (Composant)	(n° CAS) 108-01-0 (Numéro CE) 203-542-8 (Numéro index) 603-047-00-0	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
méthanol (Impureté)	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	< 2	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-diméthylaminoéthanol (Composant)	(n° CAS) 108-01-0 (Numéro CE) 203-542-8 (Numéro index) 603-047-00-0	(C ≥ 5) STOT SE 3, H335
méthanol (Impureté)	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	(3 ≤ C < 10) STOT SE 2, H371 (C ≥ 10) STOT SE 1, H370

Textes des phrases R et H: voir section 16

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	Amener la victime à l'air libre.
Premiers soins après inhalation	:	En cas de malaise consulter un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Emmener la victime chez un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	:	Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.
-------------------	---	---

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse. Pulvérisation d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Liquide et vapeurs très inflammables. Dégagement possible de vapeurs dangereuses.
Danger d'explosion	:	Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion indirect. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Reactivité en cas d'incendie	:	Dégagement de fumées.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs nocifs. Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Approcher sous le vent. Eviter les décharges d'électricité statique. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	:	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
Autres informations	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Porter un équipement de protection individuel. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer.
-------------------	---	---

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	:	Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".
Procédures d'urgence	:	Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	:	Matériau approprié du récipient: voir "Manipulation".
--------------------------	---	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour confinement	:	Endiguer et contenir le produit renversé. Recouvrir le liquide répandu avec de la mousse. Pomper le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
Procédés de nettoyage	:	Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Autres informations	:	Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucune sous utilisation normale.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger les récipients des dommages physiques. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Cf. chapitre 10.
- Chaleur et sources d'ignition : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. sources d'ignition.
- Interdictions de stockage en commun : matières facilement inflammables.
- Lieu de stockage : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Protéger contre le gel.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.
- Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température)
- Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards
- Protection des voies respiratoires : Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).



- Contrôle de l'exposition de l'environnement : S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique.
- Autres informations : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: partiellement. gélatineux.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Odeur de type éther.
Seuil olfactif	: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Not applicable
Point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition	: Non applicable aux mélanges.
Point d'éclair	: 17 °C
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables,dérivé du point d'éclair et du point d'ébullition
Pression de vapeur	: 101 hPa Les données se rapportent au composant principal
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique	: non déterminé
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.
Propriétés comburantes	: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition	: non déterminé
Miscibilité	: non déterminé
Autres propriétés	: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.
Indications complémentaires	: Aucune autre information n'est disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur et le soleil direct. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes). Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### 1,3-dioxolane (646-06-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	15000
CL50 inhalation rat (mg/l)	68,4

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>1,3-dioxolane (646-06-0)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
<b>METHYLAL (109-87-5)</b>	
DL50 orale rat	6423 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

<b>METHYLAL (109-87-5)</b>	
LOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1000 mg/litre/6 h/jour
NOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2000 mg/litre/6 h/jour

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Irritation: sévèrement irritant pour les yeux. Provoque des lésions oculaires graves.
Autres informations	: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Ecologie - air	: Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Ecologie - eau	: Il y a une forte probabilité que le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

<b>DECAPE NET NEW</b>	
Indications complémentaires	Le produit n'a pas été testé

<b>1,3-dioxolane (646-06-0)</b>	
CL50 poisson 1	95,4 mg/l
CE50 Daphnie 1	772 mg/l
ErC50 (algues)	877 mg/l
NOEC chronique poisson	546,3 mg/l
NOEC chronique crustacé	197,4 mg/l
NOEC chronique algues	877 mg/l

<b>METHYLAL (109-87-5)</b>	
CL50 poisson 1	1000 g/l
CE50 Daphnie 1	1200 g/l 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	10 g/l Pseudomonas putida
CL50 poissons 2	6,99 g/l (Pimephales promelas)
TLM poisson 1	1000 g/l 96h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>DECAPE NET NEW</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>DECAPE NET NEW</b>	
Log Pow	Le produit n'a pas été testé

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

DECAPE NET NEW	
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'a pas été testé pour les effets.

### 1,3-dioxolane (646-06-0)

Log Pow ≈ 0,37 @ 20°C

### METHYLAL (109-87-5)

Log Pow 0 20°C

Log Kow 0,13 - 1

## 12.4. Mobilité dans le sol

### DECAPE NET NEW

Ecologie - sol Ce produit n'a pas été testé pour les effets.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.






Recommandations pour l'élimination des déchets : Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Indications complémentaires : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

Ecologie - déchets : Prendre garde aux résidus ou vapeurs restant dans les fûts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1993	1993	1993	1993	1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.	Flammable liquid, n.o.s.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
<b>Description document de transport</b>				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT : 1,3-dioxolane(646-06-0) ; METHYLAL(109-87-5)), 3, II, (D/E)	UN 1993 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II			
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Disposition spéciale (ADR)	:	274, 601, 640C
Quantités limitées (ADR)	:	1I
Quantités exceptées (ADR)	:	E2
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP8, TP28
Code-citerne (ADR)	:	L1.5BN
Véhicule pour le transport en citerne	:	FL
Catégorie de transport (ADR)	:	2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	:	S2, S20
Danger n° (code Kemler)	:	33
Panneaux oranges	:	



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D/E
--	---	-----

### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274
Quantités limitées (IMDG)	:	1 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E2
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP8, TP28
N° FS (Feu)	:	F-E
N° FS (Déversement)	:	S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	:	B
N° GSMU	:	127;128

### 14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	60L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A3
Code ERG (IATA)	:	3H

### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	F1
Dispositions spéciales (ADN)	:	274, 61, 64D
Quantités limitées (ADN)	:	1 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E2
Transport admis (ADN)	:	T
Équipement exigé (ADN)	:	PP, EX, A
Ventilation (ADN)	:	VE01



# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1  
Non soumis à l'ADN : Non

### 14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640D  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP8, TP28  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Colis express (RID) : CE7  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33  
Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils soient conformes à toute législation locale, provinciale ou nationale.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange**

1,3-dioxolane

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Rapportage du classement et l'étiquetage CLP du mélange.

Sources des données : Fabricant/fournisseur.  
Rédaction: Quick.MSDS Sprl - Belgium info@quickmsds.de +32 (0) 479 469 465.  
Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.  
Autres informations : Classification en concordance avec la méthode de calcul de la directive(CE) 1272/2008 CLP / (EC) 1999/45 DPD. Aucune autre information n'est disponible.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables

# DECAPE NET NEW

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*